



## **CONSEIL MUNICIPAL** **du jeudi 15 septembre 2016 à 19h00**

Effectif Légal : 19 / En exercice	19
Présents à la Séance :	18
Absents :	01
Votants (dont 1 procuration) :	19

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOMBIÈRES-LES-BAINS -convocation et affichage effectués le 09 septembre 2016 - s'est réuni le **Jeudi 15 septembre 2016 à 19 heures 00** en Mairie de PLOMBIÈRES-LES-BAINS sous la présidence de Monsieur Albert HENRY, Maire.

Madame Sophie GEORGEL, 4<sup>ème</sup> Adjoint, a été nommée secrétaire de séance.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	PRÉSENT	ABSENT	EXCUSÉ	POUVOIR A
1. M. HENRY Albert, Maire	X			
2. M. BALANDIER Stéphane, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
3. Mme GRIVET Sophie, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X			
4. M. MARCOU Daniel, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X			
5. Mme GEORGEL Sophie, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X			
6. M. NGUYEN Thanh-Thinh, Conseiller Municipal			X	M. Pascal DURUPT
7. Mme DEPREURAND Maryse, Conseillère Municipale	X			
8. M. BALLAND Jean-Claude, Conseiller Municipal	X			
9. Mme LEROY Catherine, Conseillère Municipale	X			
10. Mme BAZIN Catherine, Conseillère Municipale	X			
11. M. DURUPT Pascal, Conseiller Municipal	X			
12. Mme BOOTZ Marie-Annie, Conseillère Municipale	X			
13. M. LESEUIL Guy, Conseiller Municipal	X			
14. Mme ARNOULD Laurence, Conseillère Municipale	X			
15. Mme ANDRE Karin, Conseillère Municipale	X			
16. M. MANSUY Guy, Conseiller Municipal	X			
17. M. SUARDI Jean-Marie, Conseiller Municipal	X			
18. M. CORNU Michel, Conseiller Municipal	X			
19. M. TRAHIN Jean-Paul Conseiller Municipal	X			

### **L'ordre du jour est le suivant :**

N° 97 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2016

N° 98 LEVEE DES PENALITES DE RETARDS DUES PAR L'ENTREPRISE HOULLON

N° 99 DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL

N° 100 TAUX D'INDEMNITE REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2015

N° 101 DON DE CARTES POSTALES DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS ET ALENTOURS.

N° 102 PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES ARTISTES DANS LA RUE

N° 103 QUESTIONS ORALES

---

**DELIBERATION N° 97/2016**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 JUILLET 2016**

M. MANSUY indique être d'accord avec le compte rendu du conseil municipal, mais s'abstient pour marquer son désaccord par rapport au fait de ne pas pouvoir répondre aux questions orales.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité,

Moins 5 abstentions (Mme ANDRE, M. MANSUY, M. SUARDI, M. CORNU, M. TRAHIN)

**ADOpte** le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2016

---

**DELIBERATION N° 98/2016**

**LEVÉE DES PENALITES DE RETARDS DUES PAR L'ENTREPRISE HOUILLON**

Les travaux sur le réseau assainissement de Ruaux ont fait l'objet du marché 14/2008. Les travaux ont démarré par ordre de service n° 1 en date du 17 septembre 2010. La réception des travaux par le Maître d'œuvre a été constaté le 31 mars 2011 et le procès-verbal de réception dressée le 14 juin 2011. Au regard de la date tardive de réception qui ne reflète pas la fin effective du chantier, il est proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer de pénalités de retard.

M. SUARDI demande à quoi sont dues ces pénalités de retard.

M. le Maire répond que c'est l'entreprise Houillon qui se manifeste aujourd'hui pour récupérer sa garantie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**ACCEPTe** de ne pas appliquer les pénalités de retard.

---

**DELIBERATION N° 99/2016**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL**

La participation de la commune pour l'année 2016 au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales s'élève à 14 767 €. Des prélèvements et versements sont opérés selon un échéancier établi par la DDFIP et donnent lieu à l'inscription d'une dépense à l'article 73925 et d'une recette à l'article 73111. Le montant à prélever est de

14 967 €. La prévision budgétaire était évaluée à 6 000.00 € basée sur 2015. Afin de passer les écritures comptables, il est nécessaire d'ajouter des crédits d'un montant de 9 000.00 € en recette et dépense de fonctionnement aux comptes 73925 et 7311

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**APPOUVE** la décision modificative n°4 au budget principal de la commune suivante :

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
Chapitre 014 compte 73925	+ 9 000.00 €
<u>Recette de Fonctionnement</u>	
Chapitre 73 compte 73111	+ 9 000.00 €

**AUTORISE** le Maire à procéder aux écritures comptables.

---

**DELIBERATION N° 100/2016**

**TAUX D'INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS 2015**

Le montant de la dotation spéciale instituteurs (DSI) destinée à compenser les obligations des communes qui sont tenues de mettre un logement à la disposition des instituteurs ou, à défaut, de leur verser une indemnité représentative de logement (IRL) a été fixée à 2 337,61 € pour l'année 2015. Le montant de l'IRL majorée est égal à 2922,01 €.

M. CORNU demande ce que l'on appelle indemnité majorée.

M. le Maire répond qu'il s'agit de leur base de calcul.

M. MANSUY demande si cela concerne les instituteurs qui habitent à Plombières-les-Bains.

M. le Maire répond que ce sont les instituteurs qui exercent à Plombières-les-Bains qui sont concernés, et précise qu'ils doivent posséder le statut d'instituteur. Il ajoute que seule une personne est concernée.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**FIXE** le taux d'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2015 comme suit :

Indemnité de base                    2 337,61 €/an  
Indemnité majorée                    2 922,01 €/an.

---

**DELIBERATION N° 101/2016**

**DON DE CARTES POSTALES DE PLOMBIERES-LES-BAINS ET ALENTOURS.**

Madame BOLOT Martine fait don à la ville de Plombières-les-Bains d'une série de cartes postales anciennes de Plombières-les-Bains et alentours ayant appartenu à son oncle Jean BOLOT.

M. BALLAND explique que ces cartes sont présentées dans six classeurs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**ACCEPTE** le don de Madame BOLOT Martine

**REMERCIE** Madame BOLOT Martine pour ce don de cartes postales d'un grand intérêt patrimonial qui viendra compléter les archives photographiques de notre commune.

---

**DELIBERATION N° 102/2016**

**PRIX « VILLE DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS » - LES ARTISTES DANS LA RUE**

La manifestation "Les Artistes dans la rue" s'est déroulée le dimanche 07 août 2016. Parmi les participants, après délibération du jury composé de Mme Sophie GRIVET, 2e adjoint, M. Youssef EL SALEH, M. Jean Luc THIRIAT, trois prix furent décernés à trois artistes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser les montants attribués cette année (400€ pour le premier prix, 300€ pour le deuxième prix, et 200€ pour le troisième prix), directement aux artistes, et sans exiger de contrepartie.

Les artistes demeurent néanmoins libres d'offrir s'ils le souhaitent leurs œuvres à la commune.

M. MANSUY demande si ce sont des peintres plombinois qui sont concernés.

M. le Maire répond que non.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Moins 3 abstentions (M. MANSUY, M. SUARDI, M. CORNU)

**DÉCERNE** les prix suivants:

Mme Simone FENAUX            en lui versant la somme de 400 € (1er prix)

M. Christophe TISSERAND en lui versant la somme de 300 € (2e prix)  
Mlle Valentine SANTENAC en lui versant la somme de 200 € (3e prix)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les prix correspondants et signer tout document concernant cette affaire.

---

**DELIBERATION N° 103/2016**  
**QUESTIONS ORALES**

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Merci Monsieur le Maire de nous préciser la date prévisionnelle des travaux d'assainissement de la rue des Sybilles.

En effet, certains commerçants se plaignent d'infiltrations dans leurs locaux situés en contrebas (rue Liétard) et attendent une réponse de votre part pour de futurs investissements professionnels.

Cette question revêt un caractère d'urgence.

**Réponse de M. le Maire :**

La date prévisionnelle pour des travaux d'assainissement de la rue des Sybilles n'est pas encore connue à ce jour.

Vous laissez entendre dans votre question que des professionnels de la rue Liétard attendent une réponse de la mairie pour planifier des investissements, pouvez-vous me préciser de qui il s'agit et la nature des investissements retardés pour que je puisse me rapprocher d'eux.

Il va de soi que nous mettrons tout en œuvre pour accélérer les travaux d'assainissement rue des Sybilles, mais cela ne se fera pas dans les mois ni les années à venir compte tenu du coût et de l'accès qui posent des problèmes.

Nous ne sommes plus vraiment maîtres de ces travaux, la Préfecture ayant pris le relais.

M. CORNU précise que la rue des Sybilles est haute et il y a en même temps des problèmes d'infiltration, et lorsqu'il faudra faire des travaux d'assainissement, il faudra faire des travaux d'étanchéité.

---

**Question de M. Jean-Claude BALLAND :**

Est-il normal et admissible qu'un élu se permette d'apostropher violemment des employés communaux en pleine rue devant plusieurs passants et clients du marché du vendredi sous prétexte qu'ils étaient mal garés car ils déposaient une rallonge électrique.

**Question de M. Jean-Claude BALLAND :**

Est-il normal qu'un élu se permette de déplacer des panneaux de signalisation lors d'une manifestation communale (dimanche 7 août) et ne les remette pas en place (remise en place effectué par des habitants de Plombières).

**Réponse de M. le Maire :**

M. BALLAND,

Je réponds à ces deux questions par une seule réponse car elles se rejoignent. Venant de cet élu, rien n'est normal et admissible. Malheureusement, nous sommes confronté à un personnage qui se fiche des personnes comme des lois, qui se fait défenseur d'une certaine partie de la population, mais qui, par ses actes et ses déclarations, ne fait que nuire à la fréquentation thermale et touristique de Plombières-les-Bains. Par ses propos et son comportement, sa réputation va bien au-delà de la commune de Plombières-les-Bains. Plusieurs procédures judiciaires sont en cours actuellement à son encontre. La semaine dernière, une de plus concernant des travaux sans autorisation de permis de construire. M. BALLAND, je ne peux que vous conseiller de boycotter cette personne, comme je l'ai demandé aux autres élus de la majorité et au personnel communal.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Monsieur le Maire,

Nous avons été interpellés sur l'encombrement du passage l'Héritier par des 2 roues rendant dangereux le fait d'emprunter celui-ci.

Il s'agit de personnes âgées qui ont des difficultés à se déplacer.

La barrière qui était apposée a été supprimée.

Comment comptez-vous régler ce problème ?

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Des Places de stationnement réservées aux GIG GIC sont couramment occupées par des véhicules disposant bien du macaron concerné, mais demeurant occupées 3 semaines durant.

N'y aurait-il pas Monsieur le Maire moyen de faire appliquer la réglementation en limitant la durée d'utilisation par les services de police municipale ?

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Nous avons attiré votre attention lors du précédent conseil municipal sur le fait que plusieurs employés municipaux étaient montés sur le toit en fibrociment d'un particulier au Square Gentilhomme à des fins de nettoyage.

Vous avez clairement affirmé que ces employés s'étaient bien gardés de monter sur ce toit.

Pourtant, la photo qui vous a été fournie ainsi qu'au 1<sup>er</sup> adjoint montre bien deux ouvriers municipaux sur cette toiture.

Ne trouvez-vous pas que le risque encouru avec en plus un nouvel agent chargé de la santé et de la sécurité au travail ne nécessiterait pas une mise au point avec les personnes concernées ?

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Au final, serait-il possible de nous indiquer la date prévisionnelle de pose de la barrière prévue dans la rue Liétard munie d'une clé « pompier »

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Les conteneurs situés rue St Amé ont actuellement été retirés et tout particulièrement le conteneur à verre qui débordait, ceci dans des circonstances très risquées et au mépris de la sécurité au travail : « utilisation d'un tracteur et d'un chariot à fourches non immatriculé, donc non habilité à circuler sur la voie publique ».

Nous avons lors d'un précédent conseil municipal voté la mise en place d'un agent chargé du respect de la sécurité au travail et vous-même, vous êtes concerné et garant de la sécurité.

Ne pensez-vous pas M. le Maire que les risques encourus lors de cette opération de déplacement sont sous-estimés ?

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Où en est-on M. le Maire sur le remplacement du camion grue qui faciliterait le travail des employés communaux en toute sécurité ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses apportées à nos questions.

**Réponse de M. le Maire :**

De par mes pouvoirs de police je m'attache à trouver des solutions viables pour concilier la sécurité des usagers, le confort des visiteurs, et la continuité des activités économiques. Si vous avez une solution miracle, mais j'en doute, n'hésitez pas à me la faire connaître, mais en attendant la police municipale intervient autant que nécessaire, il en est de même pour la gendarmerie. Concernant les points que vous évoquez mettant en cause l'intervention

d'agents municipaux voulant faciliter le travail, je pense que vous ne disposez pas des éléments ni des compétences nécessaires pour apporter un éclairage productif sur ce sujet.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Est-il possible, M. le Maire, de nous communiquer le montant total global du coût du festival Rock les Bains ?

**Réponse de M. le Maire :**

L'association nous a transmis un état financier justifiant de la consommation des crédits alloués par la commune dans le cadre de la subvention versée pour le festival Rock les Bains. Le coût global, en l'occurrence, l'ajout des autres frais engagés par l'association dans le cadre du concert seront constatés au bilan que nous communiquerons l'association lors de sa demande de subventions pour l'année 2017. A noter que les retours que nous avons pu avoir des commerçants locaux sont extrêmement positifs, il en est de même du public que nous avons interrogé. Je vous invite M. CORNU et M. TRAHIN à vous rapprocher de cette association si vous souhaitez des informations complémentaires, et, pourquoi pas, apporter pour votre contribution ou votre soutien dans le cadre de la prochaine édition.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

A de nombreuses reprises, vous vous êtes déplacés pour constater le mauvais état de la pension Baumont rue Liétard et vous avez annoncé lors de la dernière réunion publique obliger les propriétaires à une remise en état.

Mais que dire M. le Maire de l'ancienne pension Bellevue située avenue Louis Français, propriété de la municipalité se trouvant également en piteux état et qui donne une piètre image de Plombières aux passants ?

Cet immeuble devait subir un renforcement de structure pour garantir la sécurité publique. Comment comptez-vous M. le Maire gérer ce dossier ?

**Réponse de M. le Maire :**

Le patrimoine bâti de Plombières-les-Bains est vieillissant, je vous rejoins sur ce point, et vous ai informé à l'occasion d'une précédente réunion des actions que nous avons engagées avec la communauté de communes pour intervenir sur les bâtiments les plus déperissant par le biais notamment d'une convention qui sera signée avec l'EPFL. En attendant nous continuons à engager des procédures réglementaires lorsque cela s'impose (arrêté de péril etc...). Dernièrement, un arrêté de péril a été mis en place pour l'hôtel Baumont, et la lettre est validée pour engager des études avec l'Établissement Public Foncier Lorrain.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Nous avons été interpellés par des Plombinoises et Plombinois concernant la présence de mэрule dans plusieurs immeubles de la commune. Comme le stipule la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 art. 76 (Articles L133-7 CCH – L133-8 CCH – L133-9 CCH) les propriétaires doivent faire une déclaration en Mairie, cela a-t-il été fait ?

Que comptez-vous faire pour remédier à ce problème environnemental ?

**Réponse de M. le Maire :**

Les propriétaires décelant la présence de mэрule dans leur habitation sont tenus de faire une déclaration. Certains l'ont fait, certains le font, et d'autres se taisent. La présence de mэрule concerne beaucoup de maisons, certaines sont inhabitées, donc pour nous une impossibilité de constater ces faits. Les personnes qui ont effectué des déclarations de présence de mэрule ont engagé des travaux pour éradiquer ce fléau. Cela a un coût très important, obligeant souvent à détruire certaines parties de la maison pour pouvoir le traiter. L'intervention de l'EPFL sera pour nous d'une grande utilité concernant ce mэрule. Des diagnostics seront effectués pour chaque habitation, et nous connaissons véritablement l'ampleur de cette calamité. Il n'existe pas la non plus de solution miracle, mais nous faisons tout notre possible pour éradiquer ce fléau.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

Dans l'édition de Vosges Matin du 21 août 2016 la ville de ST Dié des Vosges adopte une politique de baisse du prix de l'eau afin d'attirer de nouveaux habitants et de leur redonner du pouvoir d'achat.

Ne croyez-vous pas M. le Maire qu'il serait bon de suivre cet exemple afin d'accueillir de nouveaux habitants sur notre commune ?

**Réponse de M. le Maire :**

Les investissements à prévoir, et le coût de fonctionnement du service de l'eau ne permettent pas à ce jour d'envisager une baisse du tarif de l'eau. C'est bien dommage, j'en conviens. Votre analyse est peut-être un peu simpliste, mais certes le prix de l'eau est un levier d'attractivité.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

De nombreux plombinois s'inquiètent du mauvais état de la cheminée située avenue du Chevalier de Boufflers.

Que pensez-vous proposer pour remédier à cette situation ?

**Réponse de M. le Maire :**

M. CORNU, M. TRAHIN,

Avant de vous répondre, je tiens à vous assurer que je continuerai à répondre à vos questions, car c'est le principe des questions orales, c'est votre droit, et vous ne vous en privez pas. Mais ne vous sentez pas obligé de justifier vos demandes systématiquement par « de nombreux plombinois s'inquiètent que ... » « de nombreuses personnes disent que ... » ou « il y a plein de monde qui ... ». Vous pouvez assumer vos questionnements, ils sont légitimes. Pour vous répondre au sujet de la cheminée, les travaux engagés sont relativement importants, mais seront programmés. Malheureusement, à ce jour il y a d'autres urgences à traiter, et des arbitrages ont été nécessaires.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN) :**

De nombreuses personnes ont été accidentées dans la rue Liétard au regard du mauvais état des pavés de la voirie en 2015 et en 2016.

Rien n'a été fait depuis.

Que proposez-vous M. le Maire pour remédier à cette situation.

**Réponse de M. le Maire :**

Mes services continuent à réparer les zones les plus endommagées, et les travaux jusqu'à maintenant avancent bien.

---

**Question de la liste « mieux vivre à Plombières » (M. CORNU et M. TRAHIN)**

Vous avez annoncé, M. le Maire, lors du forum des associations que vos trois priorités étaient :

- Le toit de l'église
- La réfection de la promenade des Dames
- La réhabilitation de l'Espace Berlioz.

Mais qu'en est-il de l'assainissement et des travaux programmés par l'ancienne municipalité alors que vous avez choisi de mettre ce dossier « au point mort » ?

**Réponse de M. le Maire :**

La commune et la Préfecture poursuivent les études nécessaires à la mise en œuvre d'un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux à venir. Une prochaine réunion est prévue fin septembre à ce sujet. L'assainissement à Plombières-les-Bains est un sujet complexe, qui nécessite l'intervention d'experts, mais les choses à ce sujet avancent assez bien.

---

**Question de la liste « agir pour l'avenir » (Mme ANDRE, M. MANSUY, M. SUARDI) :**

Monsieur le Maire,

A défaut de disposer d'un bilan financier, pourriez-vous nous communiquer l'engagement financier exact de la commune concernant le festival Rock les Bains qui s'est déroulé cet été.

Subvention, location de matériel (type scène, branchement électrique, jeux de lumière), valorisation du temps consacré par les agents municipaux, communication...)

En vous remerciant.

**Réponse de M. le Maire :**

Vous comprendrez aisément que répondre à cette question dans les 24 heures est matériellement impossible si on veut tout calculer. Nous n'avons pas encore tous les éléments en notre possession. Vous aurez la réponse au prochain conseil municipal, ce temps nous permettra d'étudier l'engagement financier de la commune pour cette manifestation. Cette étude financière concernant cette manifestation est prévue et est aussi très importante pour notre gestion budgétaire. On ne peut pas nier que c'était une belle réussite pour l'image de la commune.

---

**Question de la liste « agir pour l'avenir » (Mme ANDRE, M. MANSUY, M. SUARDI) :**

Monsieur le Maire,

1) Pourriez-vous nous faire une communication sur la rentrée scolaire 2016 :  
Comment cela s'est passé, l'organisation des NAP, les transports, la cantine ?

2) Par ailleurs, on entend beaucoup de choses sur l'école, à savoir, la menace qui pèse pour les années à venir (fréquentation en baisse, la récupération d'une classe de Bellefontaine ...) qu'en est-il exactement ?

Vous comprendrez que ces questions polluent les messages et n'adressent pas de signaux positifs quant au dynamisme de notre ville.

**Réponse de M. le Maire :**

La rentrée scolaire 2016 s'est déroulée d'une façon très sereine. Les élèves et professeurs étaient ravis de se retrouver, j'ai fait une tournée dans les classes en compagnie de Sophie GEORGEL et de Daniel MARCOU, mes adjoints. Les professeurs n'ont soulevé aucun problème particulier, et nous ont remercié des travaux effectués en régie, dans les classes et à l'extérieur des bâtiments : la pose de placards à l'intérieur des classes, et la remise en peinture des boiseries extérieures. Une entreprise a aussi effectué des travaux de mise au norme de la wifi, qui est maintenant passée en filaire. En ce qui concerne les commentaires que nous entendons régulièrement sur l'école, il est vrai que la fréquentation a encore un petit peu diminuée. Je n'ai aucune information sur la récupération d'une classe de Bellefontaine. J'ai

aussi rencontré dernièrement l'inspecteur académique, à qui j'ai posé la même question que vous quant à la menace qui pèse pour les années à venir du devenir de notre école. Celle-ci m'a rassuré, et aucune fermeture de classe n'est prévue tant que les effectifs actuels seront maintenus. Les Vosges perdent 500 élèves par an en moyenne, et l'avenir sera certainement plus compliqué à gérer concernant les écoles dans les années à venir. Je suis bien sûr très attentif à ce sujet, et je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour garder nos écoles. Nous avons aussi fait une visite au collège le même jour, nous avons rencontré le proviseur adjoint, qui de son côté est lui aussi très satisfait de sa rentrée avec une fréquentation stable. Nous avons mis en place une politique d'enfance jeunesse qui me tient particulièrement à cœur, et les résultats sont excellents.

M. le Maire donne la parole à Mme GEORGEL sur l'organisation des NAP, qui indique que cela se passe bien, mais qu'elle ne possède pas encore les effectifs de cette année. Elle précise que les heures de garderie ont été augmentées. Elle ajoute aussi qu'une attention particulière est apportée aux problèmes de sécurité cette année.

Concernant les transports, Mme GEORGEL informe qu'un travail a été effectué sur la mise en place de cartes, et que le car qui dessert Ruaux rencontre un problème de sureffectif.